Formulaire destiné à l'information du patient/ de la patiente après 2 ans de traitement par TYSABRI® (natalizumab)

Vous êtes traité par TYSABRI® depuis 2 ans. Il est important de vous rappeler que le risque de leucoencéphalopathie multifocale progressive (LEMP) augmente au delà de 2 ans.

Avant de continuer votre traitement par TYSABRI, vous devez discuter avec votre neurologue des bénéfices que vous vous pouvez attendre de ce traitement ainsi que des risques qui lui sont associés.

Vous pouvez relire si besoin de la brochure intitulée « INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOTRE TRAITEMENT », remise à l'initiation du traitement par votre neurologue et qui contient votre Carte patient relative à la sécurité d'utilisation du médicament ainsi que la notice : information de l'utilisateur.

[DOCUMENT A REMPLIR, A SIGN	ER ET A REMETTRE AU MEDECIN]
Je soussigné(e)Né(e) le :	
certifie avoir été personnellement informé(e) par le Doc	:
[nom et adresse du médecin]	
des risques liés au traitement par TYSABRI® (natalizuma	ab).
La LEMP est une infection cérébrale rare qui a ét peut entraîner un handicap sévère ou le décès.	é observée chez des patients traités par TYSABRI® et
Le risque de LEMP augmente avec la durée de t	raitement, en particulier au-delà de 2 ans.
inflammatoire de reconstitution immunitaire (IRIS)	développé une LEMP, une réaction appelée syndrome peut survenir après le traitement de la LEMP lorsque eloppez un IRIS, votre état risque de s'aggraver et votre
Conservez la brochure « INFORMATIONS IMPORvous apporter des informations importantes tout au	RTANTES SUR VOTRE TRAITEMENT » car elle pourra long de votre traitement.
Montrez la carte-patient à votre conjoint, votre ento	urage et au personnel soignant.
En signant ce présent formulaire : Vous déclarez avoir lu et compris les risques associés Votre médecin prescripteur a répondu à toutes vos	à la poursuite du traitement par TYSABRI® (natalizumab). s questions à propos de TYSABRI®.
Fait àLe	
Signature du patient/ de la patiente	Signature du neurologue

(Remettre un exemplaire au patient/à la patiente qui le conservera dans son carnet de suivi et conserver obligatoirement l'autre dans le dossier médical)